

Repenser l'économie sociale face à l'État

Rethinking the Social Economy's Relationship to the State

Reconsiderando la economía social en relación con el Estado

Peter Graefe

Number 41, Spring 1999

Les mots pour le dire, les mots pour le faire : le nouveau vocabulaire du social

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/005118ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/005118ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Lien social et Politiques

ISSN

1204-3206 (print)

1703-9665 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Graefe, P. (1999). Repenser l'économie sociale face à l'État. *Lien social et Politiques*, (41), 129–141. <https://doi.org/10.7202/005118ar>

Article abstract

Despite being plentiful, criticisms of the notion of social economy coming from those who see it as a progressive response to neo-liberalism have not been systematically debated. Such analyses rarely take into account the reactive nature of the project, the fact that community action may overcome obstacles via mobilisation and learning. The examination of several cases, cited as achievements of potential of the social economy, show that even initiatives touted as successes rarely manage to create good jobs, remain independent of the state, and democratise work. The article concludes that those who promote the social economy as a dynamic project need to theorise the state better and to mobilise community groups to counter its power.

Repenser l'économie sociale face à l'État

Peter Graefe

Dans le débat public qui se poursuit au Québec sur la définition de modes d'organisations de l'État et de l'économie propres à satisfaire les besoins de la population et à réaliser une certaine norme de justice sociale, on ne manque jamais de souligner le rôle indispensable de l'économie sociale. Or, il y a cinq ans à peine, ce terme était à peu près absent du vocabulaire courant. Sa grande entrée en scène a suivi de près la Marche des femmes contre la pauvreté, qui a suscité en 1995, sous l'égide de la Fédération des femmes du Québec (FFQ), une vaste mobilisation d'associations contre la féminisation de la pauvreté. L'un des principaux éléments de la stratégie envisagée alors pour combattre la pauvreté était la réorganisation et

l'accroissement des services et des emplois du secteur public, et l'économie sociale était explicitement désignée comme un lieu propice à la réalisation de ce double objectif. Le gouvernement a réagi en formant un Comité d'orientation et de concertation sur l'économie sociale (COCES) qui a, dans son rapport de 1996, largement fait écho aux positions du mouvement des femmes, selon lesquelles les politiques publiques doivent exploiter le potentiel de ce secteur, tout en évitant les pièges qui jalonnent cette avenue.

Promue dans le monde politique, l'économie sociale bénéficie également d'un regain d'intérêt de la part des chercheurs. Si l'étude des institutions économiques coopératives s'inscrit dans une longue tradition au Québec, le flambeau est repris aujourd'hui par des chercheurs qui ont subi l'influence des

analyses de l'école de la régulation et qui cherchent à renouveler les rapports sociaux afin de les adapter au post-fordisme. Ainsi, aux yeux des militants autant que des intellectuels, la mondialisation, avec sa mobilité du capital et sa crise de l'État-providence, nécessite la mise en place d'un espace économique local qui génère des rapports sociaux permettant un ancrage du capital.

Les mises en garde immanquablement suscitées par une certaine vision prométhéenne de l'économie sociale n'ont pas ralenti l'allure du mouvement. Non sans reconnaître le bien-fondé des critiques, les promoteurs du projet allèguent que les dangers seront surmontés à mesure qu'ils surgiront. Cette réponse leur permet d'éluder les objections et de s'absorber dans la définition des grandes lignes du processus de transformation sociale progressiste

qu'ils envisagent. Mais on peut se demander si celui-ci est véritablement enclenché, compte tenu surtout de l'équilibre actuel des rapports de forces au sein de l'État, où les grands paramètres de l'économie sociale seront fixés, et, par voie de conséquence, si les organisations communautaires progressistes peuvent espérer mobiliser, à l'intérieur de l'espace public et contre l'État, assez de ressources pour réaliser leur projet d'une économie sociale fondée sur la justice sociale.

Pour évaluer jusqu'à quel point l'économie sociale est susceptible de donner corps aux attentes et aux prévisions de ses promoteurs, j'examinerai ici quelques études de cas qui présentent des pratiques sociales jugées réussies, en les situant aussi bien dans le cadre d'un projet de transformations sociales à long terme que par rapport à la réalisation, à brève échéance, de certaines conditions minimales dont la teneur sera précisée plus loin.

Il ressort avec évidence de cette relecture que l'évaluation de l'économie sociale invite au doute plus qu'à l'espoir. Les pratiques étudiées ont produit des gains à court terme mais n'ont pas évité les pièges et les dangers mêmes qu'ont relevés aussi bien les défenseurs que les détracteurs du projet d'économie sociale. Puisque ces « réussites » ont échoué à réaliser

les conditions définies comme minimales, il paraît douteux que de telles pratiques, dans leur conception actuelle, puissent modifier la distribution du pouvoir au sein de l'État et provoquer ainsi un changement social significatif. On a conçu le projet en termes trop volontaristes, sans se soucier de produire une approche théorique adéquate de l'État ni d'expliquer comment des pratiques dispersées en arriveront à se constituer en mouvement global de changement social.

L'économie sociale : définition et signification

L'économie sociale est un concept malaisé à cerner. La difficulté est d'autant plus compréhensible que l'objet auquel on a affaire renvoie à l'apparition d'un troisième secteur à côté du marché et de l'État, autres réalités revêtues de concepts controversés. Néanmoins, au Québec, il y a entente sur certains paramètres. Selon Vaillancourt et Lévesque,

L'économie sociale est constituée d'entreprises et d'organisations dont la spécificité est de combiner un groupement (association) de personnes plutôt que d'actionnaires et une entreprise (tout au moins une organisation) produisant des biens ou des services, pour satisfaire les besoins des membres de l'association (1996 : 3).

L'économie sociale, poursuivent les mêmes auteurs, comporte une « adaptation fonctionnelle à l'économie de marché », mais conteste « la concurrence comme mécanisme exclusif de régulation ». Généralement, ses entreprises et ses organisations prennent en charge des « activités nécessaires mais délaissées par le capitalisme ou par l'État » (Favreau et Lévesque, 1996 : xxii). Cette insistance sur la nécessité de relayer le capitalisme et l'État démissionnaires distingue l'économie sociale de l'associationnisme démocratique, qui, selon une littérature européenne (et

notamment britannique) en éclosion, vise à étendre l'idéal associatif à toutes les organisations présentes dans l'économie et dans l'État (voir Amin, 1996).

Dans la mesure où elle met l'accent sur les institutions, cette définition québécoise s'accorde avec les conceptions exprimées dans la littérature canadienne d'expression anglaise (voir par exemple Quarter, 1992), mais elle ne tient pas compte du contexte dans lequel le concept s'est formé et n'en conserve donc pas tout le contenu. Dans la majorité des textes québécois, l'économie sociale est présentée comme un moyen de faire face aux besoins sociaux dans un monde en mutation. Les rapports sociaux qui avaient cours durant les Trente Glorieuses sont jugés désuets, inadaptés à la mobilité croissante du capital et à la crise de l'État providence taylorien (Hamel, 1998 ; Vaillancourt, 1993, 1996 ; Lévesque et Mendell, dans ce numéro).

Face à la mondialisation de l'économie et à la mobilité du capital, l'économie sociale tente de redéfinir l'encastrement de l'activité économique dans la société en développant conjointement l'offre et la demande et en mobilisant les ressources des communautés pour satisfaire les besoins de leurs membres (Laville, 1994 ; Moreau, 1994). Il s'agit de repenser les liens entre le social et l'économique. Il faut à toute force remplacer le concept de société salariale, car les concepts d'activité, d'emploi, de revenu, de salaire, de bien-être et de performance économique revêtent de nouveaux contenus hors des cadres fordiste et keynésien (Klein et Lévesque, 1995 : 11-12).

Confrontée aux limites de l'État-providence, l'économie sociale essaie de démocratiser, d'adapter et d'individualiser l'offre de services en faisant appel à la participation de la communauté, et de remplir ainsi

sa promesse de reconstruire « des liens sociaux, des solidarités chaudes et de la citoyenneté active » (Lévesque, 1995 : 20).

Cet accent sur l'économie sociale comme lieu de création et de médiation de nouveaux rapports sociaux éloigne le débat qui se déroule au Québec d'une définition axée sur les institutions pour le situer dans une perspective d'action sociale. Ainsi B. Lévesque a-t-il toujours soutenu que l'économie sociale représente, d'une certaine façon, la cristallisation institutionnelle des projets de plusieurs générations de mouvements sociaux (Lévesque, 1993; Favreau et Lévesque, 1996; Lévesque et Mendell, dans ce numéro). Les caractéristiques de ces mouvements sociaux, alliées à la distance prudente que le Québec conserve à l'égard de la logique de marché anglo-américaine tout autant que de l'étatisme du continent européen, font en sorte que l'économie sociale québécoise ne fonctionne pas de la même manière que les exemples européens (Lévesque, 1993, 1994). Là où les solutions de l'après-guerre ne sont plus viables, l'économie sociale constitue pour les mouvements de gauche un projet susceptible de combattre victorieusement les forces du néo-libéralisme sur le terrain même où se déploie leur discours (Noël, 1996 : 20-24; Vaillancourt, 1996 : 90-92).

Tous ne partagent pas l'optimisme des promoteurs du projet d'économie sociale, qui la croient capable à la fois de réinsérer le capital dans les rouages sociaux et d'adapter et de démocratiser l'offre de services publics en donnant aux communautés locales un pouvoir sur leur devenir. Certains doutent que les groupes communautaires soient à la hauteur du défi : le mouvement coopératif et les organisations communautaires peuvent-ils sérieusement prétendre assumer l'ensemble des tâches qui se sont

révélées trop lourdes pour un État-providence à l'agonie (Boivin et Fortier, 1998 : 10)? En contexte post-fordiste, les ressources font souvent défaut dans les milieux où se fait sentir le plus fortement l'incitation à lancer des projets de développement communautaire. La faiblesse de la demande effective et des effets multiplicateurs a ainsi fait avorter d'innombrables tentatives « pour contrer le déclin économique des quartiers centraux en voie de désindustrialisation et la chute des villes monoindustrielles » (Filion, 1998 : 1111). Il y a également lieu de se demander dans quelle mesure l'économie sociale a le loisir de dicter ses règles ou sa logique d'action propres, car elle évolue de concert avec les règles du marché, le pouvoir étatique et la sphère domestique (Groulx, 1998 : 22).

Les rapports sociaux appelés à se structurer autour des emplois du tiers secteur soulèvent également des inquiétudes. Nombreux sont les observateurs qui craignent que ces nouveaux emplois se substituent à ceux du secteur public, mais en offrant des salaires moindres et, en l'absence de protection syndicale, de mauvaises conditions de travail (Boivin et Fortier, 1998). Les conséquences d'un tel changement sont particulièrement menaçantes du point de vue de l'égalité des sexes, car les services visés sont en majorité fournis par les femmes. De façon évidente, celles-ci risquent de se voir confiner dans une « nouvelle sphère domestique » constituée d'emplois de soin précaires et de subir l'érosion des gains qu'elles ont réalisés dans le secteur public au chapitre de la rémunération, des conditions de travail et de la reconnaissance professionnelle (Couillard, 1995; Groulx, 1998 : 22-24).

Malgré ces mises en garde, les chercheurs qui font la promotion de l'économie sociale continuent sur leur lancée. Cette persistance tient

en partie au fait que les critiques formulées restent au plan de la théorie et que leurs fondements empiriques sont minces. Mais la meilleure explication est que les tenants du projet ont conscience des dangers sur lesquels on attire leur attention. Face à ces dérives possibles, Y. Vaillancourt et B. Lévesque refusent explicitement de baisser pavillon, car, soutiennent-ils,

L'enjeu véritable, c'est de trouver une manière d'intervenir qui permet de minimiser les dangers et de maximiser les possibilités. À cet effet, il importe non pas de se cantonner dans la « contemplation » des dangers d'une économie sociale menottée par les forces néo-libérales, mais d'assurer pleinement nos responsabilités d'acteurs en mettant l'épaule à la roue pour favoriser les scénarios d'opérationnalisation progressiste de l'économie sociale (1996 : 3).

L'opinion selon laquelle il vaudrait la peine de courir les risques soulignés par les sceptiques ne manque pas d'être émise par certains universitaires, dans des forums de concertation ou dans les documents produits par certains groupes (par exemple Aubry et Charest, 1995). Le titre d'un document de travail du Conseil du statut de la femme, *Garder l'œil ouvert*, répercute la même idée générale.

Les fondements d'une économie sociale progressiste

Malgré tout, les analystes tombent d'accord pour exiger que l'économie sociale respecte un certain nombre de normes minimales afin de ne pas être récupérée par les forces néo-libérales. La première exigence porte sur les emplois. L'économie sociale doit créer des emplois véritables, durables et stables, et non enfermer les prestataires de l'aide sociale dans le cercle vicieux des mesures d'employabilité; elle doit aussi livrer des salaires et des conditions de travail décentes et éviter la création de ghettos d'emplois féminins

132

ainsi que la dévaluation des tâches. Enfin, les emplois et les services qu'elle aura créés ne doivent pas remplacer ceux qui existent déjà dans le secteur public (COCES, 1996 : 47-48; Conseil du statut de la femme, 1996 : 17, 22, 28, 30; Aubry et Charest, 1995 : 29-35).

La deuxième série de conditions minimales concerne les relations avec l'État. Les entreprises du tiers secteur ont besoin d'être suffisamment indépendantes de l'État pour rester à l'écoute des besoins de la communauté. On privilégie la diversification des sources de financement (gouvernement, secteur privé, tarification, organismes de charité, fondations) et un financement gouvernemental adéquat et récurrent (Aubry et Charest, 1995 : 33-40; Conseil du statut de la femme, 1996 : 12, 23; Favreau et Lévesque, 1996 : 174-181).

Le troisième bloc d'exigences a trait aux rapports sociaux qui se mettront en place dans le cadre même des nouvelles pratiques sociales. Cette condition renvoie à l'adoption et au développement de formes participatives d'organisation du travail, pour accroître la démocratisation de la sphère du travail (COCES, 1996 : 47).

L'épanouissement d'un projet d'économie sociale progressiste pour lutter contre le néo-libéralisme repose, par définition, sur un processus incessant de luttes et de victoires contre les obstacles et



d'instauration des conditions minimales, permettant d'accumuler des ressources pour rééquilibrer le partage du pouvoir au sein de l'État (Lévesque, 1997). Cette conception évoque la théorie de la réforme structurelle présentée par John Saul comme un instrument de transformations sociales potentiellement révolutionnaires. Pour être efficace, une réforme

doit éviter de se replier sur elle-même [...] il faut plutôt, délibérément, la laisser enclencher d'autres réformes qui « s'imposent » à sa suite parce qu'elles font partie d'un projet de transformation structurelle qui suit son cours [...] elle doit s'enraciner dans des initiatives populaires, de manière à laisser derrière elle un surcroît de pouvoir [...] pour les masses, qui construisent ainsi leurs forces pour de nouvelles luttes débouchant sur de nouvelles victoires (1993 : 91, notre traduction).

L'histoire de formes plus anciennes d'économie sociale accrédite ce point de vue. Par exemple, aux États-Unis, au siècle dernier, les agriculteurs du mouvement Grange et les Populistes ont dû, de la même manière, surmonter les difficultés et les contradictions qui ont marqué la naissance de leur mouvement et jalonné les processus de recrutement, d'éducation et de politisation (Goodwyn, 1978). Il est un aspect que les promoteurs modernes de l'économie sociale ont omis d'évaluer et qui a échappé aux sceptiques occupés à faire res-

sortir les risques du projet : jusqu'à quel point les groupes et les pratiques existants ont-ils, dans les faits, le potentiel de déclencher des transformations plus larges ? Le texte de J. Saul sur la réforme structurelle fournit deux critères d'analyse à cet égard. Premièrement, les pratiques réussies ont-elles vraiment engendré d'autres réformes ou leurs auteurs se contentent-ils de mener tranquillement leur barque ? Deuxièmement, quel surcroît de pouvoir populaire ces pratiques ont-elles laissé derrière elles, et surtout, ces pratiques ont-elles véritablement réalisé les conditions minimales que l'économie sociale, aux yeux de ses promoteurs, doit mettre en place pour devenir une force progressiste ?

Relecture d'études de cas

En relisant un certain nombre d'études de cas qui vantent les succès de l'économie sociale, nous pouvons fournir des réponses à ces questions. Les cas présentés peuvent servir de révélateurs : si des pratiques et des projets considérés comme des « fers de lance » ne satisfont pas aux exigences définies précédemment, il est douteux que l'économie sociale dans son ensemble puisse aboutir à des changements de type progressiste.

L'évaluation se divise en deux parties. Dans un premier temps, je me pencherai sur trois publications qui présentent de nombreux cas, mais sans entrer dans le détail. La parcimonie de l'information livrée par ces textes n'autorisant que de prudentes extrapolations, j'essaierai ensuite de la pallier en analysant deux cas pour lesquels des études plus circonstanciées sont disponibles.

Brèves études de cas

Les « études brèves » sont tirées de trois sources : un ouvrage universitaire (Favreau et Lévesque, 1996) contenant un court résumé de

quatorze projets ; un document de travail préparé pour la Confédération des syndicats nationaux (CSN) (Aubry et Charest, 1995), qui aborde dix cas ; et un texte produit par le Groupe de travail sur l'économie sociale, où sont énumérés 25 projets méritant d'être soutenus

car ils ont « valeur d'exemple, soit par le nombre d'emplois créés, soit par l'impact structurant sur le milieu, soit parce qu'ils sont de nouvelles façons de faire et d'entreprendre » (1996 : 14).

Il est intéressant de constater que chaque étude construit son propre

découpage du champ de l'économie sociale (voir le tableau 1). Le document de la CSN le définit largement, en fixant son choix sur les initiatives tournées vers l'employabilité, tandis que Favreau et Lévesque présentent un panaché de projets de développement commu-

TABLEAU 1 — Cas étudiés dans les études brèves

	Favreau et Lévesque	Aubry et Charest	Groupe de travail sur l'économie sociale
Employabilité	<ul style="list-style-type: none"> — Chic Resto Pop — Carrefour jeunesse-emploi — Coop jeunesse de services 	<ul style="list-style-type: none"> — Boulot Vers — Coup de pouce travail — Encrage (imprimeurs) — Formétal — Atelier du chômeur du Bas-Richelieu — Resto Plateau 	<ul style="list-style-type: none"> — Coop jeunesse de services — Coop de solidarité multiservices — Création d'emplois pour personnes handicapées dans les centres de travail adapté
Infrastructures communautaires	<ul style="list-style-type: none"> — Corporation de développement de l'Est — Regroupement pour la relance de l'économie et de l'emploi du Sud-ouest — Corporation de développement économique communautaire Rosemont-Petite-Patrie — Comité pour la relance de l'économie et de l'emploi de l'Outaouais métropolitain — Corporation de développement communautaire (2 cas : Rond-Point et Bas-Richelieu) — Centre d'initiatives d'emploi local — Association communautaire d'emprunt de Montréal — Caisse d'économie des travailleuses et travailleurs de Québec — Fonds de développement Emploi-Montréal 	<ul style="list-style-type: none"> — Association communautaire d'emprunt de Montréal 	<ul style="list-style-type: none"> — Réseau CIM (médias) — Projet pilote : réorganisation de services de prévention des incendies — Mise en place d'un réseau de « ressourceries » — Système intégré d'aide à la décision pour une utilisation durable du territoire et des ressources — Entente sur la reconnaissance et le financement des entreprises d'insertion de l'île de Montréal — Protocole de reconnaissance des groupes communautaires intervenant dans le domaine de la réhabilitation sociale — Communauté (services d'informatique) — Centres de la petite enfance
Soins aux personnes			<ul style="list-style-type: none"> — Services d'aide à domicile — Services de garde organisés en coopérative de solidarité — Centres de services en périnatalité — Hébergement des personnes âgées — Boulot dodo — Fonds d'habitation communautaire
Autres	<ul style="list-style-type: none"> — Cuisine collective Hochelaga-Maison-neuve 	<ul style="list-style-type: none"> — Cuisine collective Jeanne Leber — Les Transformateurs — La Fabuleuse histoire d'un royaume 	<ul style="list-style-type: none"> — Journées nationales de la culture — Réseau des fermes Epillet — Projet pilote d'une usine flexible de transformation de produits agricoles — Soutien à la mise en valeur faunique — Centre d'information et de formation sur le patrimoine bâti — Fonds de développement des coopératives funéraires du Québec — Expérimentation de coupes d'éclaircie commerciale — Intensification de l'aménagement forestier

nautaire. Le Groupe de travail ne met pas l'accent sur l'employabilité et s'intéresse plutôt à des projets axés sur les services « sociaux » dans les domaines du logement et des soins aux personnes, ainsi qu'à des initiatives qui rappellent les coopératives traditionnelles (cas rassemblés dans la catégorie « autres »).

Ces études montrent clairement que l'économie sociale ne crée des emplois que dans des sous-secteurs précis. Le rapport du Groupe de travail est particulièrement explicite à cet égard, mais il est impossible d'établir une classification à partir des chiffres qu'il fournit. Néanmoins, un coup d'œil sur les diverses estimations de création d'emplois montre hors de tout doute que la plupart des projets visent, soit à consolider des emplois existants, soit à créer un nombre d'emplois limité. Au moins le tiers des projets générateurs de nouveaux emplois semblent en produire moins de dix.

Les services de soutien à domicile et de soins aux personnes âgées sont les principaux gisements d'emplois: le Groupe estime leur potentiel à 9000 nouveaux emplois en trois à cinq ans et à 40 000 emplois en dix ans. Les services de garde et les services à l'enfance sont également jugés prometteurs: 2700 emplois pourraient être consolidés ou créés dans les coopératives de solidarité de ce

secteur (Groupe de travail, 1996: 61-62). Parmi les autres activités génératrices d'emploi figurent l'intensification de l'aménagement forestier (5000 emplois), l'expérimentation de coupes d'éclaircie commerciale (1000 emplois) et la construction de logements sociaux (2000 emplois durant la phase de construction). Il vaut la peine de souligner que les pratiques citées dans Favreau et Lévesque et dans Aubry et Charest ne se situent pas dans ces domaines propices à l'emploi. Étant donné l'importance que ces auteurs accordent aux programmes d'employabilité et de création de petites entreprises, on pourrait conclure qu'il n'y a génération d'emplois que dans les quelques projets qui gèrent les dits programmes ou dans la portion du marché épaulée par l'économie sociale. En somme, en termes de création d'emplois plutôt que de simple employabilité, l'économie sociale continue de produire des résultats extrêmement inégaux.

Eu égard à la qualité des emplois, les données éparées fournies par les études de cas donnent à penser que l'économie sociale est loin d'offrir les emplois rémunérateurs et stables qui lui sont prescrits comme exigence minimale. Le Groupe de travail (1996: 30) ne cite qu'un salaire, celui des personnes handicapées détenant un emploi dans les centres de travail adapté, qui s'élève à 15 072 dollars par année. Deux autres indications sont données par Favreau et Lévesque (1996: 79, 108). Dans le cadre d'un programme d'employabilité bien connu, le personnel à temps plein touche entre 15 000 et 26 000 dollars, tandis que les membres des coopératives jeunesse de services reçoivent environ cinq dollars pour une heure de travail... mais font plus d'heures de bénévolat que de travail rémunéré.

Malheureusement, ces études ne présentent pas de chiffres pour

les principaux réservoirs d'emplois que sont les services de soutien à domicile, les soins aux personnes âgées, les services à l'enfance et les garderies, mais d'autres études de cas livrent un portrait qui corrobore les données citées ci-dessus. Ainsi, dans un projet « réussi » de services de soins à domicile et de réinsertion en emploi, le salaire offert était de huit dollars l'heure pour une semaine de travail de 35 heures, soit environ 16 000 dollars par an (Duval, 1995: 171). Dans le domaine des garderies, des éducatrices à plein temps touchent une moyenne de 11,33 dollars l'heure, ou de quelque 22 000 dollars par an (D'Amours, 1996: 24). Non seulement ces rémunérations sont-elles de toute évidence inférieures à celles qui sont versées dans le secteur public pour du travail également qualifié, mais les emplois qui y donnent droit sont souvent précaires (D'Amours, 1996: 12). Or, puisqu'il s'agit ici de secteurs voués à demeurer des ghettos d'emplois féminins, du moins dans un avenir prévisible, ces « réussites » n'élèvent pas de garantie sérieuse contre le très réel danger d'érosion d'une grande partie des droits acquis par les femmes sur le marché du travail.

Pour ce qui est de l'instauration de pratiques plus autonomes par rapport à l'État, les trois études n'apportent pas de signes encourageants. Favreau et Lévesque décèlent une augmentation des sources de financement indépendantes de l'État qui sont disposées à soutenir des micro-entreprises, des coopératives et des groupes communautaires. Le Groupe de travail parle aussi de quelques initiatives visant à consolider des projets existants ou à améliorer les infrastructures ou l'expertise de certains groupes (voir, au tableau I, la catégorie « Infrastructures communautaires »). Toutefois, on a l'impression, à la lecture, que cette autonomisation

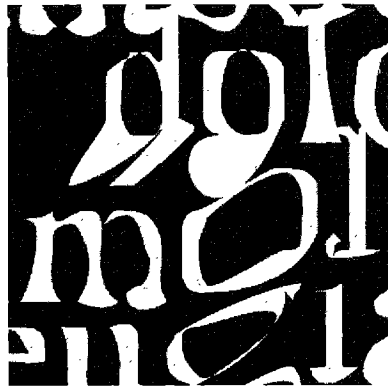
s'amorce à un niveau très bas et que les sources de financement non gouvernementales demeurent les moins importantes.

Enfin, en ce qui concerne la démocratisation de l'organisation du travail, les études de cas sont peu loquaces. Or, dans le cadre des programmes d'employabilité, par exemple, il est difficile de croire à l'existence de relations non hiérarchiques entre un instructeur ou un surveillant salarié jouissant d'un emploi permanent et des stagiaires qui ne font que passer et dont les prestations d'aide sociale sont liées à leur participation aux programmes. En fait, comme nous le verrons dans la section suivante à propos du Chic Resto Pop, l'organisation du travail dans une entreprise de réinsertion peut incorporer des modes de fonctionnement démocratique, mais ceux-ci s'adressent au personnel permanent plutôt qu'aux personnes soumises à un programme d'employabilité.

Ces pratiques « réussies » ou exemplaires seraient donc loin de justifier un enthousiasme débordant, pour ce qui est du moins des conditions minimales. Et au-delà de cette exigence, il ne semble pas que les mouvements sociaux qui portent ces pratiques se soient engagés bien loin dans le processus de démocratisation de l'État souhaité par Vaillancourt (1993) ou Panitch (1993). Au contraire, on peut déduire des informations disponibles que la conduite de leurs propres projets représente déjà pour eux une tâche considérable et ne leur en laisse pas le loisir.

Études de cas détaillées

Afin de vérifier et d'approfondir les conclusions de la section précédente, j'ai sélectionné deux cas sur lesquels il existe des études plus détaillées, le Chic Resto Pop et le Regroupement pour la relance de l'économie et l'emploi du sud-ouest (RÉSO). Le Chic Resto Pop



est un restaurant communautaire doublé d'un projet de réinsertion en emploi, qui offre des repas à bon marché aux résidents du quartier à bas revenu de l'est de Montréal où il est établi. Son objectif est de donner de la formation et des habiletés de travail à des prestataires de l'aide sociale qu'il accueille comme travailleurs-stagiaires. Le RÉSO, situé dans le sud-ouest de Montréal, relève du modèle plus classique de la corporation de développement communautaire ; il offre des programmes de formation aux chômeurs et cherche à stimuler la croissance économique sur son territoire en appuyant le développement de petites entreprises et de services communautaires au moyen de services d'orientation et de référence, de la formation et du partage des compétences.

Ces deux organisations comptent parmi les plus visibles au Québec : l'Office national du film a consacré un documentaire au Resto, et l'activité de Nancy Neamtan au sein du RÉSO l'a conduite à occuper une place de premier plan dans les débats sur l'économie sociale au Québec, notamment à titre de présidente du Groupe de travail sur l'économie sociale. Par conséquent, on peut soutenir qu'il s'agit de deux groupes qui œuvrent à la limite des possibilités offertes par le contexte actuel.

Mon analyse du Chic Resto Pop repose sur les études très favorables que lui ont consacrées Duguay (1997) et Favreau et Lévesque (1996) et sur celle, plus ambivalente, de Fontan et Shragge (1996). Pour le cas du RÉSO, je m'appuie sur un article élogieux publié par Hamel (1998) et sur quelques données complémentaires tirées de Favreau et Lévesque (1996).

Au plan de l'emploi, les deux groupes enregistrent un certain succès. Le RÉSO compte 40 employés, des femmes pour la plupart. L'équipe permanente du Chic Resto Pop est composée de 15 à 19 personnes, qui gagnent entre 15 000 et 26 000 dollars par an, selon leurs responsabilités et leurs qualifications ; ces salaires ne sont cependant pas encore indexés sur l'indice du coût de la vie (Duguay, 1997). Au RÉSO, chaque projet doit générer son financement, et l'embauche peut se faire en fonction des besoins (Hamel, 1998 : 220) ; on peut s'interroger sur la sécurité d'emploi qui en résulte. Si les pratiques de réinsertion en emploi et de développement d'entreprises créent vraiment des emplois, et nous verrons que ce n'est pas évident, il y aurait lieu de parler de retombées plus larges sur l'emploi. Mais de toute façon ces emplois relèveraient du marché plutôt que de l'économie sociale, ce qui rendrait nulles et non avenues les questions de contrôle démocratique.

L'aspect du financement débouche sur celui de l'autonomie par rapport à l'État. Hamel soutient que même si son financement dépend presque entièrement du gouvernement (en dépit de ses efforts pour en diversifier les sources), le RÉSO est rendu moins fragile par les résultats qu'il peut afficher, la rentabilité de ses efforts pour contribuer au bien-être du milieu où il œuvre, et la preuve qu'il a faite de sa capacité de réunir

136

des ressources égales à ses responsabilités (Hamel, 1998 : 220-221). De son côté, malgré sa notoriété et bien qu'il s'autofinance à hauteur de 65 pour cent de son budget d'exploitation, le Chic Resto Pop demeure vulnérable à l'évolution des dispositions qui régissent le financement gouvernemental. En réalité, il maintient « un équilibre précaire, susceptible de se rompre rapidement, de sorte que les exigences du marché ou du gouvernement pourraient l'éloigner de ses objectifs sociaux » (Fontan et Shrage, 1996 : 299). Des décisions bureaucratiques sur le nombre de prestataires de l'aide sociale qu'il peut accueillir comme stagiaires ou une modification des programmes gouvernementaux pourraient le déstabiliser (Duguay, 1997 : 33 ; Fontan et Shrage, 1996 : 298). Le manque d'autonomie d'une organisation aussi en vue que le Chic Resto Pop soulève de sérieux doutes sur la possibilité que d'autres groupes d'envergure comparable soient à même de définir et de poursuivre des objectifs autonomes alors qu'ils ne peuvent subsister sans l'aide de l'État.

En ce qui concerne la démocratisation de l'organisation du travail, les succès semblent modestes. Par exemple, si les employés du RÉSO délèguent un représentant au conseil d'administration, la désignation du conseil dans son ensemble obéit à des règles

« corporatistes » : les membres individuels participent au choix de deux membres et les intérêts financiers et d'affaires de quatre. Le Chic Resto Pop a échappé à la bureaucratisation : les assemblées de travailleurs ont donné lieu à une autogestion plus collective, les travailleurs ont le droit de choisir leurs chefs d'équipe et le débat interne est possible (Duguay, 1997 : 9, 29). Mais cette démocratisation ne laisse guère de place aux stagiaires des programmes d'employabilité dans la structure administrative, et aucun représentant du personnel ne siège au conseil (Duguay, 1997 : 30 ; Fontan et Shrage, 1996 : 295).

Finalement, pour ce qui est d'être des vecteurs de réforme structurelle, ou à tout le moins d'exercer un effet structurant sur leur milieu, ces pratiques réussies renvoient, au mieux, une image incertaine. Par exemple, le RÉSO peut citer une longue liste d'objectifs atteints dans certains domaines : services d'orientation et de référence axés sur l'employabilité, services de conseil pour l'insertion en emploi, contacts avec des agences, services de conseil aux entreprises ; mais la qualité des emplois créés (par exemple, travail à temps partiel dans une grande surface) ou l'organisation du travail dans laquelle ils s'inscrivent n'ont pas été débattues (Hamel, 1998 : 223-224). En fin de compte, le Chic Resto Pop a eu plus de succès sur ce plan. On a eu beau lui reprocher d'utiliser les programmes d'employabilité du gouvernement pour financer ses activités, il n'a jamais cessé de contester l'aide sociale et les politiques d'emploi sous leur forme actuelle. Il a également constitué un lieu de reproduction pour la forte vie associative de son quartier (Fontan et Shrage, 1996 : 297, 301). Néanmoins, il est difficile de savoir dans quelle mesure cette culture de contestation est transmise à ses stagiaires, qui en repartent outillés

pour occuper des emplois dans les services à la consommation.

Les études détaillées que nous avons passées en revue montrent à quel point deux pratiques particulièrement « réussies » ont échoué à réaliser les conditions minimales nécessaires pour que l'économie sociale soit un moteur de progrès. Comme les études brèves présentées ci-dessus, elles font état de salaires et d'emplois de qualité contestable, et d'un progrès douteux pour ce qui est de l'acquisition par les groupes d'une plus grande autonomie face au gouvernement et de l'instauration de pratiques de travail démocratiques. En fait, aucune des expériences « réussies » examinées ici n'a même failli remplir ces trois conditions et, le Chic Resto Pop mis à part, ne recèle une promesse de réflexion politique un peu consistante sur la manière d'y parvenir dans un processus de consolidation de l'économie sociale au sein d'un modèle de croissance progressiste.

Pourquoi cet échec ?

Comment expliquer que des réussites qui trônent au palmarès de l'économie sociale présentent un déficit si lourd eu égard aux conditions minimales dont ses défenseurs soulignent eux-mêmes l'importance ? À mon avis, les limites du projet relèvent surtout de la sphère politique. Plus précisément, malgré l'ardeur déployée dans le développement de nouvelles pratiques, il existe peu de réflexion théorique sérieuse sur la façon de mettre celles-ci en œuvre en les situant dans le cadre d'un vaste projet susceptible de remplir ces exigences. Il ne fait pas de doute que l'établissement d'un tiers secteur d'emplois et de services bien rémunérés, stables et démocratiquement gérés nécessiterait un transfert de ressources considérable et exercerait une pression sur les marchés du travail et les modèles

d'organisation de l'économie. Même si de pareils changements restent aux marges du système et impliquent une acceptation fonctionnelle de l'économie de marché (Lévesque, 1997; Vaillancourt et Lévesque, 1996), leur réalisation nécessiterait une mobilisation considérable des acteurs sociaux autour d'un programme cohérent. Pour cela, il faudrait situer les pratiques isolées dans une vision plus large qui leur donnerait un sens en les insérant dans un mouvement de transformation. Le silence qui entoure cette dimension politique est particulièrement éloquent lorsqu'il est mis en parallèle avec les réflexions sur l'État qui parcourent la littérature et avec la vision idéalisée des capacités politiques du secteur communautaire qu'il laisse transparaître.

Théories de l'État

Bien que les auteurs qui soutiennent l'économie sociale parce qu'ils y voient une stratégie adaptée au post-fordisme se situent souvent dans la mouvance de l'école de la régulation et se représentent ainsi l'État comme un lieu de luttes où les groupes dominés peuvent, en échange de leur consentement, obtenir des concessions de la part des dominants, cette problématique n'est pas au premier plan de leurs travaux. À certains moments, l'État y prend le visage d'un adversaire cherchant à imposer sa férule aux groupes communautaires et à les faire agir dans le cadre de ses programmes. À d'autres, c'est son rôle indispensable dans l'institutionnalisation d'une économie sociale dégagée de l'économie néolibérale qui est souligné. Mais le mode de passage d'un système à l'autre n'est pas précisé.

Si l'État est un espace, il ne saurait être un adversaire: il apparaît plutôt comme un lieu de luttes où se construit un projet antagoniste. De fait, ce que l'on sait du fonc-

tionnement actuel d'un certain nombre d'agences gouvernementales montre bien que d'autres intérêts cherchent à instituer un projet d'économie sociale concurrent. D'une part, l'économie sociale se voit enrôlée dans une sorte de programme d'employabilité de grande envergure, destiné à réinsérer les prestataires de l'aide sociale sur le marché de l'emploi. Cette approche est jugée féconde, car mieux adaptée aux besoins des entreprises en matière de formation et de développement de la main-d'œuvre et plus flexible que les programmes gérés bureaucratiquement (Laroche, 1996: 25-29). Elle n'en est pas moins contraire à la valorisation du travail sur le terrain, à l'établissement de normes progressistes de salaire et de travail, voire à la consécration des aptitudes au travail ou à leur acquisition par le plus grand nombre. Le ton impératif du discours gouvernemental sur cette question, dont on trouve un échantillon dans l'affirmation selon laquelle les prestataires qui refusent de participer à un programme d'insertion en emploi se rendent coupables de rompre «la relation qui lie ces individus à leur communauté» (Conseil de la santé et du bien-être, 1996: 55), contredit également le caractère progressiste du projet d'économie sociale (Groulx, 1998: 24).

L'autre volet de ce projet qui se bâtit dans l'État concerne les tentatives pour aménager l'offre de services et de programmes sociaux de manière à combattre le chômage et l'exclusion tout en abaissant les coûts et en répondant mieux aux besoins que si l'offre était confiée aux agences de l'État (MSR, 1996: 31; SQDM, 1996: 9). L'idée d'un État-providence moins coûteux n'est pas nécessairement régressive. Comme le fait remarquer le Conseil du statut de la femme (1996: 10-12), la mobilisation des ressources communautaires pour-

rait permettre d'accroître les services sociaux, même en période d'austérité budgétaire. Mais d'après les intentions exprimées dans les documents gouvernementaux, il n'est pas question d'une compensation qui consisterait à élever les normes de salaire et d'emploi du tiers secteur au niveau du secteur public, même si l'on s'engage vaguement à consolider les emplois existants (voir par exemple MSR, 1996: 32; SQDM, 1996: 10). En fait, un groupe de réflexion formé par le ministère de la Santé et des Services sociaux propose de considérer le bénévolat comme mesure d'employabilité. Le travail accompli dans ce cadre serait moins bien payé pour la simple raison qu'il serait fait par des personnes qui sont incapables de trouver sur le marché un emploi plus lucratif (Bélanger et Desrosiers, 1996: 55-56). L'un des auteurs du rapport a du reste soutenu ailleurs que les rémunérations versées dans l'économie sociale devraient s'apparenter à celles qui ont cours actuellement dans le secteur des garderies (sept à quatorze dollars de l'heure) et dans les organisations communautaires (sept à treize dollars de l'heure) (Bélanger, 1997: 17). Comment s'étonner alors que même les expériences «réussies» n'aient pas bénéficié des ressources nécessaires pour offrir des salaires équitables et des emplois stables?

De toute évidence, s'il est vrai que les institutions gouvernementales ont un rôle essentiel à jouer dans la redistribution des ressources aux communautés et dans la mise en place d'un cadre propice à l'épanouissement des initiatives communautaires, il faut exiger que les promoteurs de l'économie sociale comme stratégie progressiste soient beaucoup plus explicites sur les changements à apporter aux projets actuels du gouvernement et sur la manière



d'obtenir les concessions nécessaires. D'une certaine façon, cette situation nous ramène aux positions de Ian Gough, pour qui l'État-providence conjugue des impératifs fonctionnels avec la lutte des classes (Gough, 1979). La stratégie qui s'impose alors consiste à lutter pour faire face aux besoins fonctionnels à travers une plus grande démocratisation. Le texte de Vaillancourt sur la démocratisation de l'État contient un embryon de solution (1993), mais tire bien peu de stratégies concrètes des partenariats entre les mouvements sociaux et les syndicats des services publics (Johnson, 1994, chap. 8; McElligott, 1997), non plus d'ailleurs que des expériences menées par la gauche dans le domaine du gouvernement local, si l'on prend l'exemple des projets entrepris par le Greater London Council dans les

années 1980 (MacIntosh, 1993; Wainwright, 1993).

Stratégies dans l'État et contre l'État

Le manque de réflexion sur les stratégies à mettre en œuvre dans les rapports avec l'État met en évidence un second facteur, sans doute plus déterminant, qui permet de comprendre que des pratiques sociales pourtant réussies n'aient pas permis de réaliser les conditions minimales. En adoptant une approche dialectique (comme celle de la réforme structurelle de J. Saul), non seulement les défenseurs de l'économie sociale négligent d'approfondir les stratégies qui permettraient à celle-ci de lutter contre les dangers qui l'attendent dans l'espace étatique, mais encore ils endossent une vision idyllique des capacités dont dispose le secteur communautaire sous sa forme actuelle.

Premièrement, pour vérifier les affirmations sur le potentiel de transformation de l'économie sociale, il importe de montrer plus clairement comment des pratiques isolées peuvent s'articuler en trajectoire de changement, à l'échelle macroéconomique notamment. Ainsi, en contexte de chômage élevé et de demande quasi inexistante, même les pratiques d'employabilité réussies (comme celles qui sont citées dans les études de cas) ne font que soumettre les chômeurs à un jeu de chaises musicales tout en les préparant à des emplois précaires et mal payés (Shragge, 1997). De même, les gains parfois réels enregistrés par les initiatives de développement économique local axées sur la création de petites entreprises peuvent être limités au bout du compte, à cause du puissant effet de substitution qui se manifeste le plus souvent en pareil cas (Filion, 1998). En somme, tant que l'économie sociale se résumera à un lot de pra-

tiques plus ou moins dispersées destinées à venir en aide aux populations locales, les succès obtenus en certains endroits seront plus ou moins annulés par les externalités négatives engendrées ailleurs (Bakker et Miller, 1996).

De toute évidence, il faut réfléchir davantage sur le mode d'articulation de ces nouvelles pratiques à l'échelle sociétale. Rares sont les intellectuels qui, à l'exemple de Filion, se sont efforcés de percevoir les rapports entre elles et les autres composantes d'un éventuel modèle de croissance. Ce chercheur a formulé un concept d'économie mondiale et d'économie locale fonctionnant en parallèle et autorisant la création « de petits îlots de régulation dans une mer de dérégulation » (1998 : 1113-1115). Il reste à débattre si ce modèle est faisable ou désirable.

Quittant le terrain de la macroéconomie pour nous tourner vers l'échelle microsociale, nous devons constater de nouveau que les promoteurs de l'économie sociale entretiennent un optimisme exagéré sur la capacité du tiers secteur d'accomplir des transformations. Les études de cas que j'ai citées ne témoignent pas de la propagation d'une « culture de la militance » (*movement culture*) qui aurait accru la politisation des membres des groupes ainsi que des personnes associées à leurs projets, ou même la démocratisation du monde du travail. J'ai souligné que le RÉSO n'a eu qu'un faible impact structurant sur le milieu qu'il touche. Le Chic Resto Pop a mieux relevé le défi puisqu'il a contesté les politiques sociales et économiques du gouvernement, mais les études montrent que les prestataires de l'aide sociale qu'il accueille comme stagiaires ne sont pas tellement impliqués dans cette démarche. Si certaines études de cas sont avares de détails du fait de leur brièveté, il demeure qu'elles ne

font pas écho à un lien possible des projets dont elles traitent avec un programme d'action sociale plus large, ou à l'adoption par les groupes de formes d'organisation du travail profondément démocratiques. Ces résultats confirment une étude empirique un peu plus ancienne de J.-M. Fontan sur les corporations de développement économique communautaire, qui montrait que seulement deux sur sept pratiquaient la gestion participative, que leur organisation du travail s'inspirait fortement du fordisme et qu'elles mettaient l'accent sur la croissance économique plutôt que sur le « développement socio-économique équilibré des territoires » (1994 : 120-121).

À vrai dire, les groupes qui portent ces pratiques consacrent souvent toute leur énergie au bon fonctionnement de leur entreprise ou tirent satisfaction d'un travail bien fait sans songer à son inscription dans un projet plus vaste. Ainsi, dans son texte sur les cuisines collectives de l'Outaouais, L. Fréchette fait remarquer qu'elles entretiennent peu de liens les unes avec les autres, qu'elles n'ont aucun lien avec les tables de concertation et qu'elles concentrent plus volontiers leur attention sur les affaires de nutrition que sur les questions de développement communautaire (1997 : 20, 25). Cette tendance est accentuée par leur mode de financement et par les stratégies de partenariat du gouvernement, qui, selon des données préliminaires, défavorisent les organisations communautaires militantes ou orientées vers la défense des droits (Jenson et Phillips, 1996).

Il est donc nécessaire, non seulement de bâtir de meilleures théories des relations avec l'État, mais aussi d'abaisser les barrières inter- et intra-organisationnelles à la mobilisation au sein de l'espace étatique et contre l'État. L'éco-

nomie sociale ne pourra être présentée avec réalisme comme un vecteur de transformations sociales ou de réforme structurelle sans que ces questions politiques soient réglées. Autrement, les expériences réussies continueront de tomber très précisément dans les pièges mis en évidence tant par les promoteurs que par les critiques du projet d'économie sociale.

Conclusion : quels intérêts l'économie sociale sert-elle ?

La signification de l'économie sociale reste donc à définir. Elle sera liée aux résultats issus des pratiques communautaires et, plus largement, aux efforts des forces sociales qui les portent. Tant que les promoteurs du projet n'auront pas produit un portrait plus cohérent des relations des pratiques locales entre elles et avec les autres composantes d'un modèle de croissance, les forces de changement social resteront dispersées. Et tant qu'on ne disposera pas d'une théorie satisfaisante de leurs rapports avec l'État, les mouvements sociaux qui portent le projet d'économie sociale risqueront d'être entraînés à jouer le jeu d'un État-providence au rabais qui renforce les inégalités de classe et de sexe. L'impuissance des « réussites » examinées ici à surmonter ces obstacles est une condamnation éloquent du projet d'économie sociale sous sa forme actuelle et de ses stratégies.

Dans ce contexte, l'exemple des générations d'économie sociale qui nous précèdent est instructif. Goodwyn s'est efforcé de montrer, à propos des populistes américains, que la création de coopératives n'a été un outil de transformations sociales que dans la mesure où elle a permis d'instruire et de politiser leurs membres et d'implanter ainsi une « culture de la militance ». Si l'on souhaite que l'économie sociale actuelle débouche sur le

pouvoir économique des communautés au lieu d'accroître l'exploitation de leurs ressources par l'État ou le marché, il importe de donner au projet un contenu politique et organisationnel plus explicite. Pour les chercheurs qui ont accueilli l'invitation à mettre l'épaule à la roue lancée par Vaillancourt et Favreau, la tâche ne consiste plus à faire accepter l'économie sociale comme solution de rechange, mais à apporter des réponses avant tout politiques à la question pressante de savoir comment des groupes communautaires dispersés peuvent constituer un mouvement étroitement soudé, capable de faire reconnaître ses revendications et ses projets au sein de l'État et contre le marché.

Peter Graefe
Département de science politique
Université de Montréal

139

Bibliographie

- AMIN, Ash. 1996. « Beyond associative democracy », *New Political Economy*, 1 : 309-333.
- AUBRY, F., et J. CHAREST. 1995. *Développer l'économie solidaire : éléments d'orientation*. Montréal, CSN.
- BAKKER, I., et R. MILLER. 1996. « Escape from Fordism : The emergence of alternative forms of state administration and output », dans R. BOYER et D. DRACHE, dir. *States Against Markets*. New York, Routledge : 334-356.
- BÉLANGER, J.-P. 1997. « Deuxième allocution », dans Sonia RACINE, dir. *L'Économie sociale : dérision ou panacée ?* Conseil québécois de développement social.
- BÉLANGER, J.-P., et G. DESROSIERS. 1996. *Nouvelles Orientations des politiques sociales pour une société en mutation : éléments de diagnostic et de solution*. Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux.
- BOIVIN, L., et M. FORTIER. 1998. « Introduction », dans L. BOIVIN et M. FORTIER, dir. *L'Économie sociale : l'avenir d'une illusion*. Boucherville, Fides : 7-22.

- COCES (Comité d'orientation et de concertation sur l'économie sociale). 1996. *Entre l'espoir et le doute*. Mai.
- CONSEIL DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE. 1996. *L'Harmonisation des politiques de lutte contre l'exclusion*. Québec, Conseil de la santé et du bien-être.
- CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. 1996. *L'Économie sociale et les femmes : garder l'œil ouvert*. Québec, Conseil du statut de la femme.
- COUILLARD, M.-A. 1995. « Le "secteur" communautaire et la création d'emplois : réflexion sur une nouvelle recette miracle », dans *Femmes en marche vers l'an 2000*. Québec, Conseil du statut de la femme : 176-182.
- D'AMOURS, M. 1996. *Présence de l'économie sociale au Québec : une illustration dans six secteurs et sept régions*. Montréal, Groupe de travail sur l'économie sociale.
- DUGUAY, P. 1997. *Le Chic Resto Pop : une entreprise communautaire et d'insertion*. Hull, Cahiers de la Chaire de recherche en développement communautaire, série Pratiques économiques et sociales, no 1.
- DUVAL, M. 1995. « Intervention. L'économie sociale : une autre façon de se développer ou une autre façon de servir », dans *Femmes en marche vers l'an 2000*. Québec, Conseil du statut de la femme : 166-175.
- FAVREAU, L. 1997. *L'Économie sociale mise en perspective : renouvellement au Nord et émergence au Sud*. Hull, Cahiers de la Chaire de recherche en développement communautaire, série Recherche, no 7.
- FAVREAU, L., et B. LÉVESQUE. 1996. *Développement économique communautaire. Économie sociale et intervention*. Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec.
- FILION, P. 1998. « Potential and limitations of community economic development : Individual initiative and collective action in a post-Fordist context », *Environment and Planning A*, 30 : 1101-1123.
- FONTAN, J.-M. 1994. « Le développement économique communautaire québécois : éléments de synthèse et point de vue critique », *Lien social et politiques-RIAC*, 32 : 115-126.
- FONTAN, J.-M., et E. SHRAGGE. 1996. « Chic Resto-Pop : New community practice in Quebec », *Community Development Journal*, 31, 4 : 291-301.
- FRÉCHETTE, L. 1997. *Les cuisines collectives : une intervention au carrefour de l'entraide et du développement local*. Hull, Groupe d'étude et de recherche en intervention sociale.
- GOODWYN, L. 1978. *The Populist Moment*. New York, Oxford University Press.
- GOUGH, I. 1979. *The Political Economy of the Welfare State*. Londres, Merlin.
- GROULX, L.-H. 1998. « L'économie solidaire en débat : points de vue en présence », *Canadian Review of Social Policy*, 41 : 17-32.
- GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ÉCONOMIE SOCIALE. 1996. *Osons la solidarité*. Octobre.
- HAMEL, P. 1998. *Community Solidarity and Local Development : A New Perspective for Building Sociopolitical Compromises. Determinants of Health : Settings and Issues*. Sainte-Foy, National Forum on Health : 193-235.
- JENSON, J., et S. D. PHILLIPS. 1996. « Regime shift : New citizenship practices in Canada », *International Journal of Canadian Studies*, 14 : 111-135.
- JOHNSON, P. 1994. *Success While Others Fail*. Ithaca, ILR Press.
- KLEIN, J.-L., et B. LÉVESQUE. 1995. « Contre l'exclusion : repenser l'économie. Jalons pour un programme », dans J.-L. KLEIN et B. LÉVESQUE, dir. *Contre l'exclusion : repenser l'économie*. Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec : 9-13.
- LAROCHE, G. 1996. *Le Rôle du développement économique local dans une stratégie globale du marché du travail*. Québec, Société québécoise de développement de la main-d'œuvre.
- LAVILLE, J.-L. 1994. « Services, emploi, et socialisation », dans B. EME et J.-L. LAVILLE, dir. *Cohésion sociale et emploi*. Paris, Desclée de Brouwer : 115-155.
- LÉVESQUE, B. 1993. « Les coopératives au Québec : deux projets distincts pour une société », dans *Coopération : défis pour une démocratie économique. Actes de la Chaire interuniversitaire de coopération*. Bruxelles, Éditions Vie ouvrière : 69-95.
- LÉVESQUE, B. 1994. « Québec : des expériences à l'institutionnalisation », dans B. EME et J.-L. LAVILLE, dir. *Cohésion sociale et emploi*. Paris, Desclée de Brouwer : 229-245.
- LÉVESQUE, B. 1995. « Repenser l'économie pour contrer l'exclusion sociale : de l'utopie à la nécessité », dans J.-L. KLEIN et B. LÉVESQUE, dir. *Contre l'exclusion : repenser l'économie*. Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec : 17-44.
- LÉVESQUE, B. 1997. « Première allocation », dans Sonia RACINE, dir. *L'Économie sociale : dérision ou panacée ?* Conseil québécois de développement social : 5-10.
- MACINTOSH, M. 1993. « Creating a developmental state : Reflections on policy as process », dans G. ALBO, D. LANGILLE et L. PANITCH, dir. *A Different Kind of State ?* Toronto, Oxford University Press.
- MCELLIGOTT, G. 1997. « Clients and consciousness : Drawing militancy from confusion on the front lines of the state », *Labour/Le Travail*, 40 : 171-198.
- MOREAU, Jacques. 1994. *L'Économie sociale face à l'ultralibéralisme*. Paris, Syros.
- MSR (Ministère de la Sécurité du revenu). 1996. *The Road to Labour Market Entry, Training and Employment*. Québec, MSR.
- NOËL, A. 1996. « Vers un nouvel État-providence ? Enjeux démocratiques », *Politique et Sociétés*, 15 : 3-27.
- PANITCH, L. 1993. « A different kind of state », dans G. ALBO, D. LANGILLE et L. PANITCH, dir. *A Different Kind of State ?* Toronto, Oxford University Press.
- QUARTER, J. 1992. *Canada's Social Economy*. Toronto, Lorimer.
- SAUL, J. S. 1993. *Recolonization and Resistance in Southern Africa in the 1990s*. Toronto, Between the Lines.
- SHRAGGE, E. 1997. « Workfare : An overview », dans E. SHRAGGE, dir. *Workfare : Ideology for a New Under-Class*. Toronto, Garamond : 17-34.
- SQDM (Société québécoise de développement de la main-d'œuvre). 1996. *Une stratégie québécoise pour l'économie et l'emploi*. Montréal, SQDM.
- VAILLANCOURT, Y. 1993. « Trois thèses concernant le renouvellement des pratiques sociales dans le secteur public », *Nouvelles Pratiques sociales*, 6, 1 : 1-14.
- VAILLANCOURT, Y. 1996. « Remaking Canadian social policy : A Québec viewpoint », dans J. PULKINGHAM et G. TERNOWETSKY, dir. *Remaking Canadian Social Policy*. Halifax, Fernwood : 81-99.

- VAILLANCOURT, Y., et B. LÉVESQUE.
1996. « Économie sociale et reconfiguration de l'État providence », *Nouvelles Pratiques sociales*, 9, 1: 1-14.
- WAINWRIGHT, H. 1993. « A new kind of knowledge for a new kind of state », dans G. ALBO, D. LANGILLE et L. PANITCH, dir. *A Different Kind of State ?* Toronto, Oxford University Press.